



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00450

Numéro SIREN : 482 879 186

Nom ou dénomination : SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2014 sous le numéro de dépôt 52668



1405272801

DATE DEPOT : 2014-06-13

NUMERO DE DEPOT : 2014R052668

N° GESTION : 2011B00450

N° SIREN : 482879186

DENOMINATION : SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES

ADRESSE : 8 Place Vendôme 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2014/06/10

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

RK 10/06/14


MARIE-CHRISTINE RAYMOND

19, avenue de Messine
75 008 PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

13 JUN 2014

Sous le N° :

52668 

MB470

FINANCIERE SAINT JAMES
8, place Vendôme
75 001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX APPORTS

**RELATIF A DES APPORTS EN NATURE
EN FAVEUR DE LA SAS FINANCIERE SAINT JAMES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
RELATIF A DES APPORTS EN NATURE
EN FAVEUR DE LA SAS FINANCIERE SAINT JAMES**

En exécution de la mission qui m'a été confiée à l'unanimité des associés de la société FINANCIERE SAINT JAMES en date du 2 juin 2014 concernant les apports en nature envisagés en vue d'une augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport prévu aux articles L 225-147 et L 227-1 (alinéa 3) du Code de Commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission qui requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport ne peut pas être utilisé dans un autre contexte que cette opération.

Mes diligences et conclusions vous sont exposées selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusion**

I. Présentation de l'opération et description des apports

I.1 Présentation de l'opération

Nature de l'opération

Il s'agit d'un apport de titres de sociétés détenus par Monsieur Michael BENABOU à la SAS FINANCIERE SAINT JAMES dont il est Président.

Objectifs

L'objectif de l'opération est une augmentation de capital de la société FINANCIERE SAINT JAMES dans le cadre de la restructuration du patrimoine de Monsieur Michael BENABOU.

Apporteur

L'apporteur est Monsieur Michael BENABOU demeurant 35, avenue du Parc Saint James 92 200 NEUILLY.

Titres apportés

Monsieur Michael BENABOU apporte :

- 607 actions de la société **ORIMM**,
- 26 163 actions de la société **ORIMM 2**,
- 5 000 parts sociales de la société **SCI BM WILSON**,
- 4 600 parts sociales de la société **SCI LANDY WILSON**,
- 5 000 parts sociales de la société **SCI FRUITIER WILSON**.

La société **FINANCIERE SAINT JAMES**, *société bénéficiaire des apports de titres* est une société par actions simplifiée au capital social de 2 344 050 € dont le siège social est situé 8, place Vendôme, 75 001 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 482 879 186 à Paris.

Elle a pour activité principale l'acquisition, la détention et la gestion de valeurs mobilières.

La société **ORIMM**, *société dont les titres sont apportés*, est une société par actions simplifiée au capital de 38 112,50 €, dont le siège social est situé 249, avenue du Président Wilson à La Plaine Saint Denis (93 210), immatriculée sous le numéro 414 855 858 à Bobigny.

Elle a principalement pour activité le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Les 607 actions apportées constituent l'intégralité de la participation au capital de cette société de Monsieur Michael BENABOU soit 24,28 % du capital social.

La société **ORIMM DEUX**, *société dont les titres sont apportés*, est une société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, dont le siège social est situé 249, avenue du Président Wilson à La Plaine Saint Denis (93 210), immatriculée sous le numéro 443 835 814 à Bobigny.

Elle a principalement pour activité toutes prestations de services en matière commerciale et d'assistance en matière administratives, financières, comptables, informatiques et de conseils.

Les 26 163 actions apportées constituent l'intégralité de la participation au capital de cette société de Monsieur Michael BENABOU soit 65,41 % du capital social.

La société **SCI BM WILSON**, *société dont les titres sont apportés*, est une société civile au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 249, avenue du Président Wilson à La Plaine Saint Denis (93 210), immatriculée sous le numéro 443 845 250 à Bobigny.

Elle a pour activité principale la location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Les 5 000 parts apportées constituent l'intégralité de la participation au capital de cette société de Monsieur Michael BENABOU soit 25 % du capital social.

La société **SCI LANDY WILSON**, *société dont les titres sont apportés*, est une société civile au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 249, avenue du Président Wilson à La Plaine Saint Denis (93 210), immatriculée sous le numéro 513 878 843 à Bobigny.

Elle a pour activité principale la location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Les 4 600 parts apportées constituent l'intégralité de la participation au capital de cette société de Monsieur Michael BENABOU soit 23 % du capital social.

La société **SCI FRUITIER WILSON**, *société dont les titres sont apportés*, est une société civile au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 249, avenue du Président Wilson à La Plaine Saint Denis (93 210), immatriculée sous le numéro 513 763 615 à Bobigny.

Elle a pour activité principale la location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Les 5 000 parts apportées constituent l'intégralité de la participation au capital de cette société de Monsieur Michael BENABOU soit 25 % du capital social.

Montant de l'apport

Les 607 actions de la société **ORIMM** sont apportées pour un montant total de 2 824 271,88 €,

Les 26 163 actions de la société **ORIMM DEUX** sont apportées pour un montant total de 421 500,32 €.

Les 5 000 parts de la société **SCI BM WILSON** sont apportées pour un montant total de 1 730 053,39 €.

Les 4 600 parts de la société **SCI LANDY WILSON** sont apportées pour un montant total de 4 600 €.

Les 5 000 parts de la société **SCI FRUITIER WILSON** sont apportées pour un montant total de 5 000 €.

L'apport en nature d'un montant total de 4 985 425,59 euros sera rémunéré par :

- la création de 4 154 actions de la société **FINANCIERE SAINT JAMES** d'une valeur nominale de 10€ chacune, soit une augmentation de capital de 41 540 € avec une prime d'émission de 4 943 885,59 euros,

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Mes diligences ont consisté en :

- entretiens avec le conseil ayant préparé l'opération et l'expert-comptable,
- examen des documents comptables de l'exercice des sociétés dont les titres sont apportés au cabinet de l'expert-comptable,
- examen des documents comptables des sociétés **SCI 249** et **SCI 247** détenues par les **SCI ORIMM** et **ORIMM 2** au cabinet de l'expert-comptable,
- examen de l'estimation de la valeur établie par l'expert-comptable,

Appréciation de la valeur des apports

La valeur des apports résulte d'un accord entre les parties et a été fixée forfaitairement.

L'estimation de la valeur des titres apportés réalisée par l'expert-comptable qui a servi de base de négociation repose sur deux méthodes, la méthode patrimoniale et la capitalisation des loyers.

Ces méthodes sont pertinentes compte tenu de l'activité des sociétés apportées.

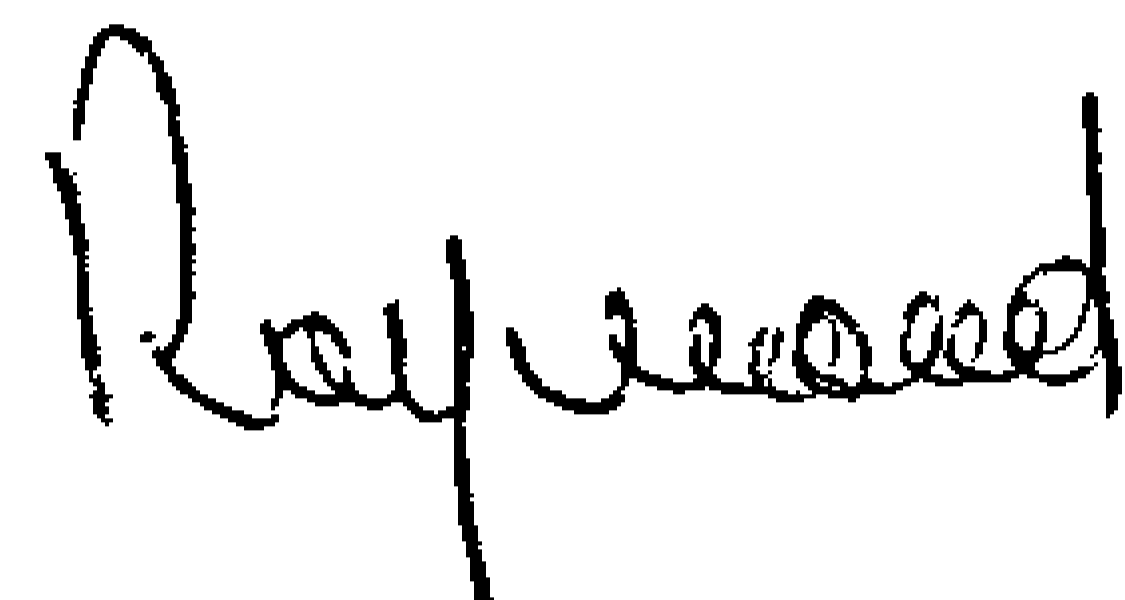
Faute de transactions comparables, il n'a pas été possible de faire une évaluation par comparaison.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur de l'apport s'élevant à 4 985 425,59 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature majorée de la prime d'émission.

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers.

Paris, le 10 juin 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond', written in a cursive style.

Le commissaire aux apports

Marie-Christine Raymond